



## **Assemblée communale no 9 de la commune de Bas-Intyamou**

**du 1<sup>er</sup> décembre 2020 de 20.00 h. à 21.45 h.  
à la salle CO2 – La Tour de Trême**

---

<b>Présidence :</b>	Monsieur Claudio Derada, Syndic
<b>Convocations :</b>	Feuille officielle du canton de Fribourg no 47 du 20 novembre 2020 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamou no 113 Convocation à tous les ménages
<b>Electeurs inscrits</b>	<b>974</b>
<b>Citoyens présents :</b>	<b>61</b> <b>7 personnes qui n'ont pas le droit de voter dans la commune</b>
<b>Scrutateurs :</b>	Mme Ariane Favre et M. Martin Dohner
<b>Preneur du PV:</b>	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

---

**M. le Syndic** ouvre cette 9<sup>ème</sup> assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont Secrétaire communale, Carole Pasquier Administratrices de finances, Carole Ansermot et Sandrine Savary collaboratrices à l'administration, M. Stéphane Giroud Ingénieur, Pascal Lauber Comité AISG et M. Rudaz du Parc naturel régional Gruyère Pays d'Enhaut n'ont pas le droit de vote dans la commune.

Il indique que l'assemblée est enregistrée, ceci pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal approuvé.

Il encourage à bien lever la main lors des votes et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; ils communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, il doit le demander et la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

**M. le Syndic** donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

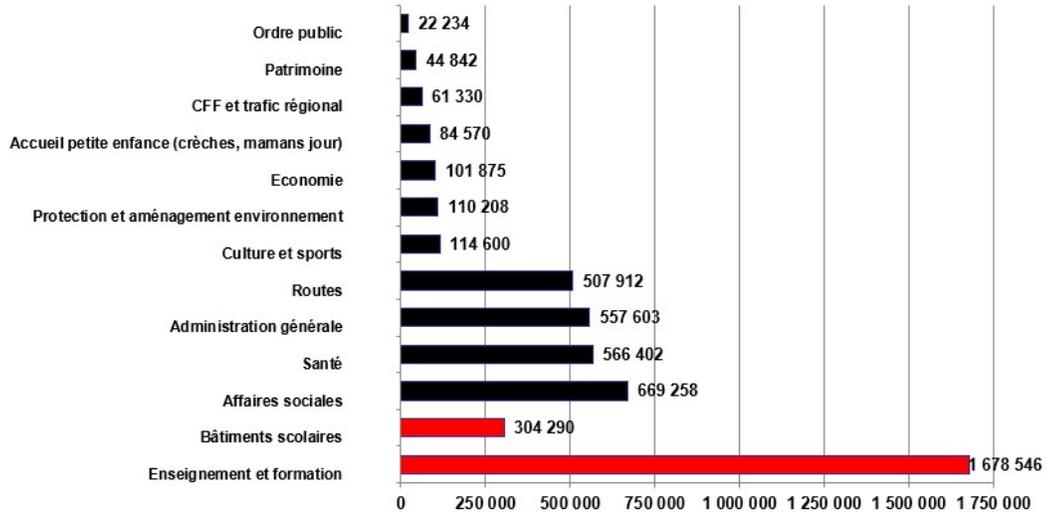
Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 juin 2020 (il ne sera pas lu)
2. Budgets 2021 (ils ne seront pas lus)
  - 2.1 de fonctionnement
  - 2.2 des investissements :
    - 2.2.1 Renouvellement du logiciel informatique général
    - 2.2.2 Ecole Estavannens – étude pour l'agrandissement
    - 2.2.3 Place du Congrain – Estavannens
    - 2.2.4 Place de jeux Villars-sous-Mont
    - 2.2.5 Protection des crues – Estavannens
    - 2.2.6 Plan d'aménagement local - crédit complémentaire
    - 2.2.7 Achat d'un véhicule pour l'équipe forestière
    - 2.2.8 Chalet Les Londzornes Derrey – Enney
    - 2.2.9 Chalet les Fonds – Estavannens
    - 2.2.10 Chalet le Fragnolet – Enney
    - 2.2.11 Divers Chalets
  - 2.3 Rapport de la Commission financière
  - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2021 – 2025
4. Election de la Commission financière pour la période 2021-2026
5. Charte du PNR – présentation et approbation
6. AISG – ratification des statuts
7. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site [www.bas-intyamou.ch](http://www.bas-intyamou.ch)

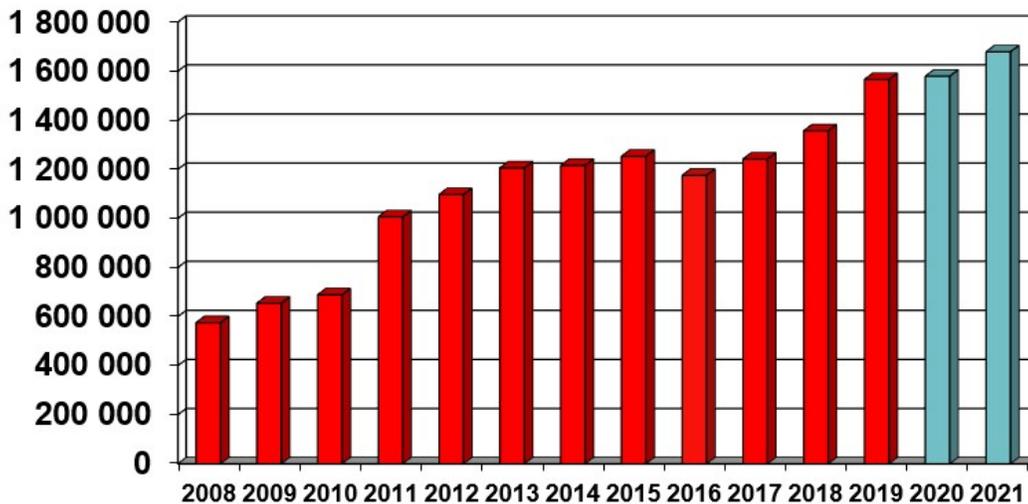


**Répartition des charges par dicastère après déduction des produits**



Elle explique que les bâtiments scolaires sont imputés dans le chapitre des écoles et elle rappelle que les transports pour les écoles sont entièrement à charge des communes, ce qui porte le poste à près de 2 millions.

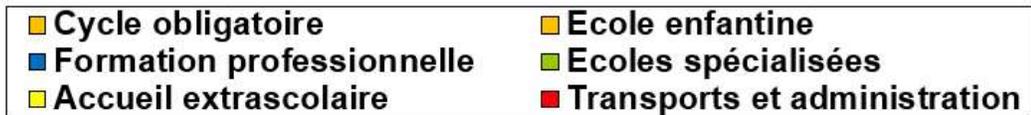
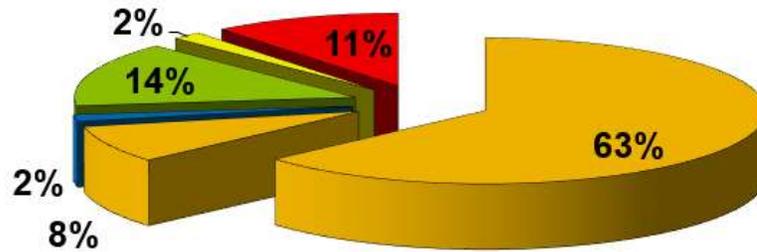
**Enseignement et formation – charges liées**



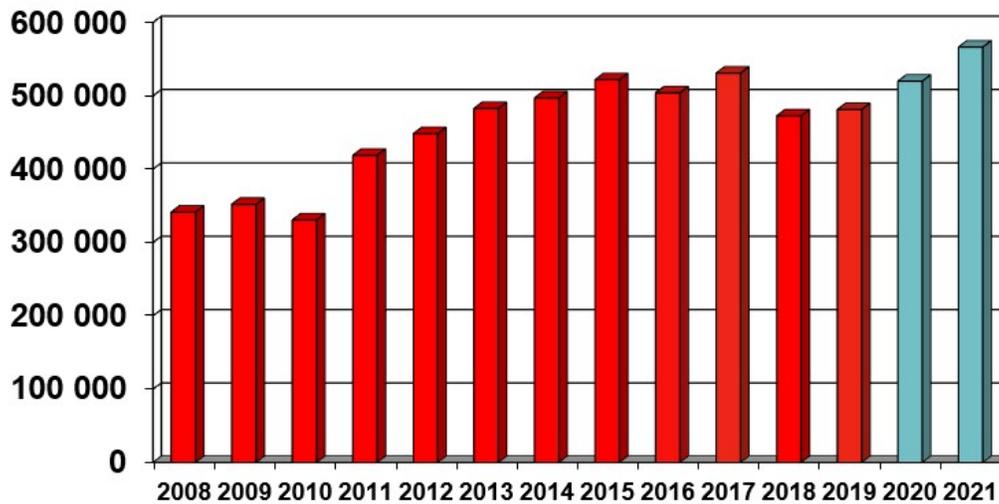
+ Fr. 113'001.80 (+ 7.22 %) par rapport aux comptes 2019  
 + Fr. 99'420.00 (+ 6.30 %) par rapport au budget 2020

**Répartition des charges de l'enseignement et formation :**

La plus grande partie des charges concerne le cycle obligatoire, soit l'école primaire.

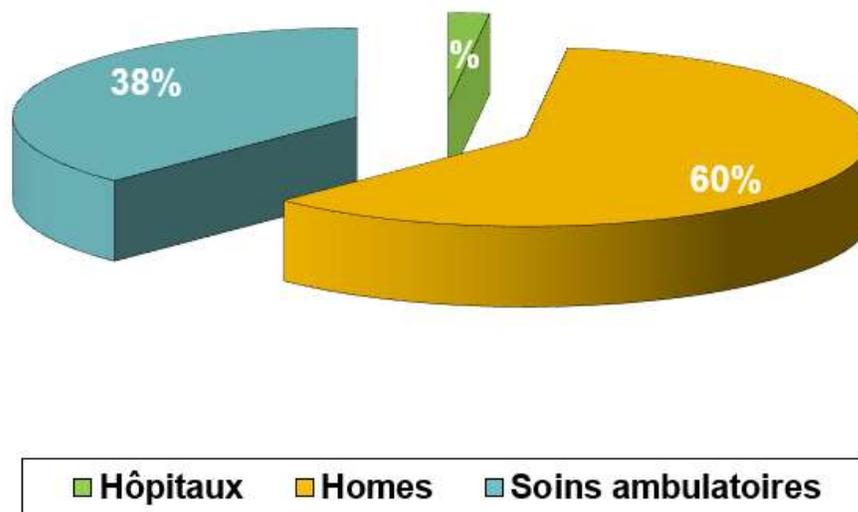


**Santé**



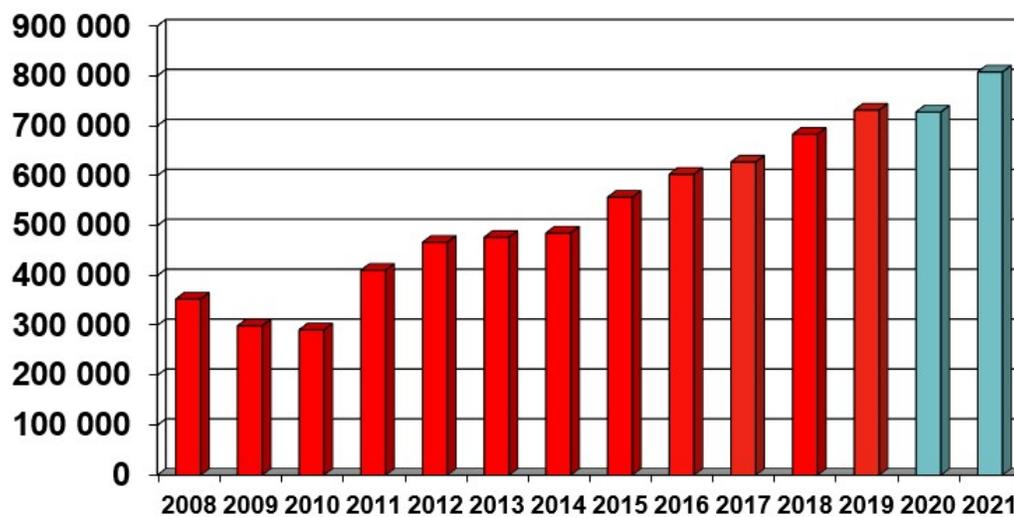
+ Fr. 84'154.90 (+ 17.69 %) par rapport aux comptes 2019  
 + Fr. 45'495.00 (+ 8.94 %) par rapport au budget 2020

**Répartition des charges du poste Santé**



**Affaires sociales et tutelles**

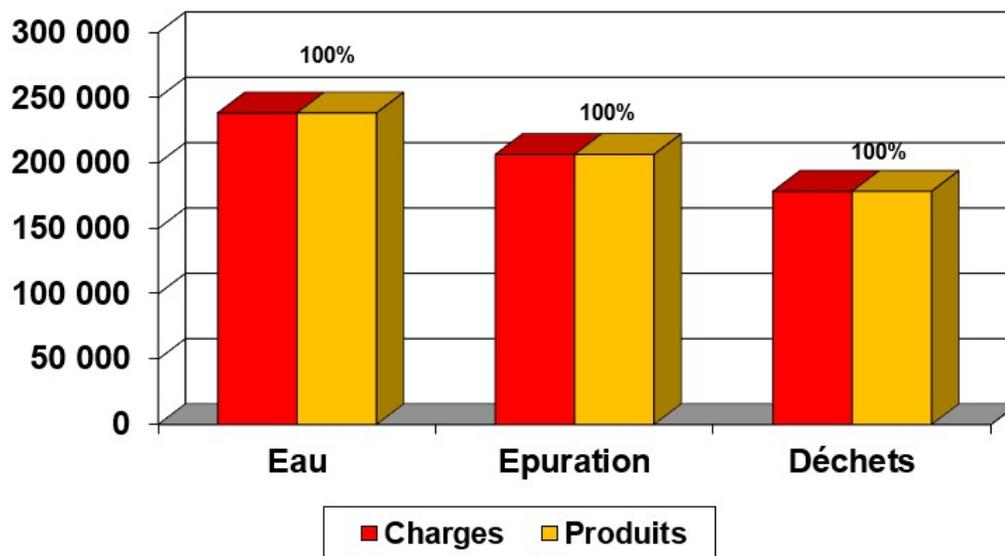
Les charges évoluent selon la progression de la population.



+ Fr. 76'356.89 (+ 10.44 %) par rapport aux comptes 2019  
 + Fr. 80'095.88 (+ 11.01 %) par rapport au budget 2020

**Evolution des charges liées**

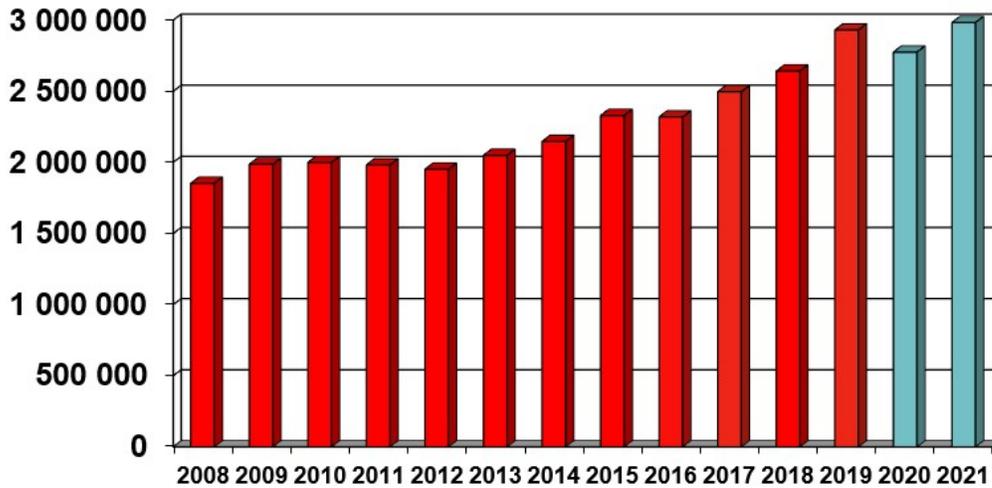
	Budget 2021	Augmentation par rapport au budget 2020		Augmentation par rapport aux comptes 2019	
<b>Cantonales</b>	1'660'034.00	+ 90'493.00	+ 5.76 %	+ 140'675.70	+ 9.26 %
<b>Régionales</b>	1'608'906.00	+ 98'614.00	+ 6.5295%	- 39'227.13	- 2.38 %
<b>Autres contributions</b>	243'466.00	+ 54'300.00	+ 28.70 %	+ 9'567.03	+ 4.09 %
<b>Totaux</b>		<b>+ 243'407.00</b>		<b>+ 111'015.60</b>	

**Chapitres environnementaux**

Les postes environnementaux sont équilibrés à 100 % par la perception des taxes, selon la base légale.

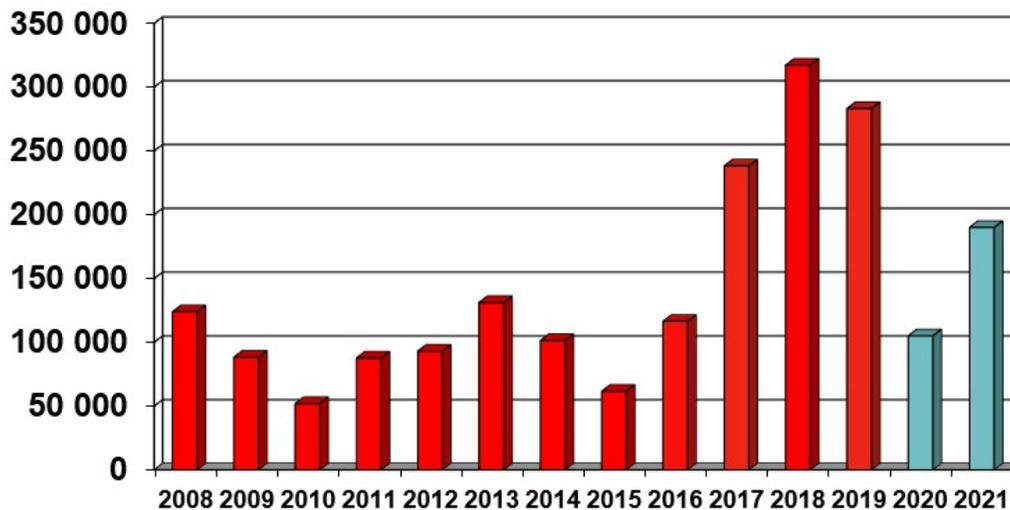
### ***Impôts ordinaires – personnes physiques***

Des instructions ont été données par le service cantonal des contributions, tenant compte de l'impact de la situation sanitaire actuelle. Tenant compte de l'augmentation de la population, le creux est amoindri. L'effet se fera sentir certainement sur 2022.



### ***Impôts ordinaires – personnes morales***

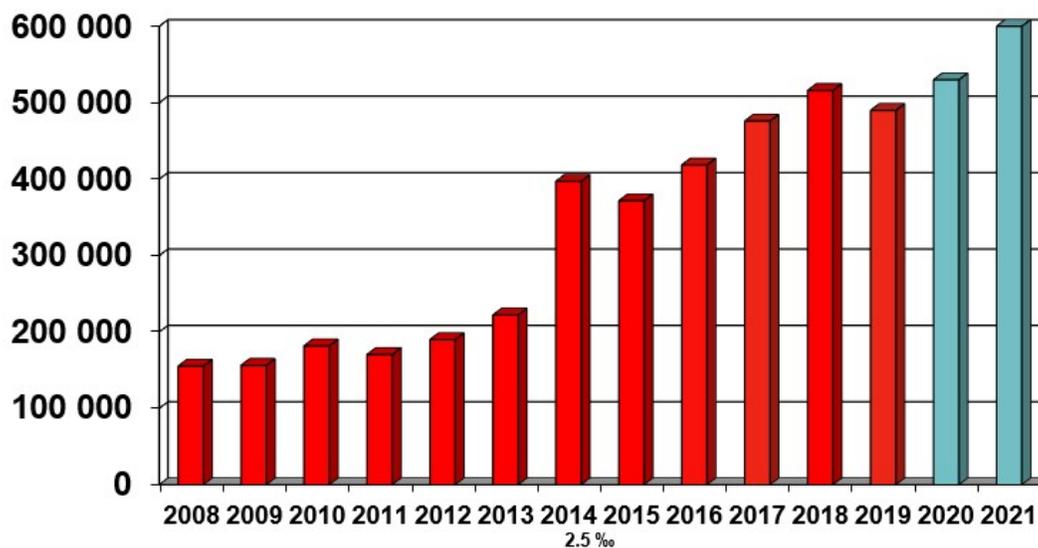
Il a été tenu compte des incidences de la réforme fiscale des entreprises dans ce calcul. Le chiffre 2020 s'appuyait sur la base fiscale 2017 et ceci sans compter que les sociétés établies sont maintenant soumises à l'impôt.



### **Contribution immobilière**

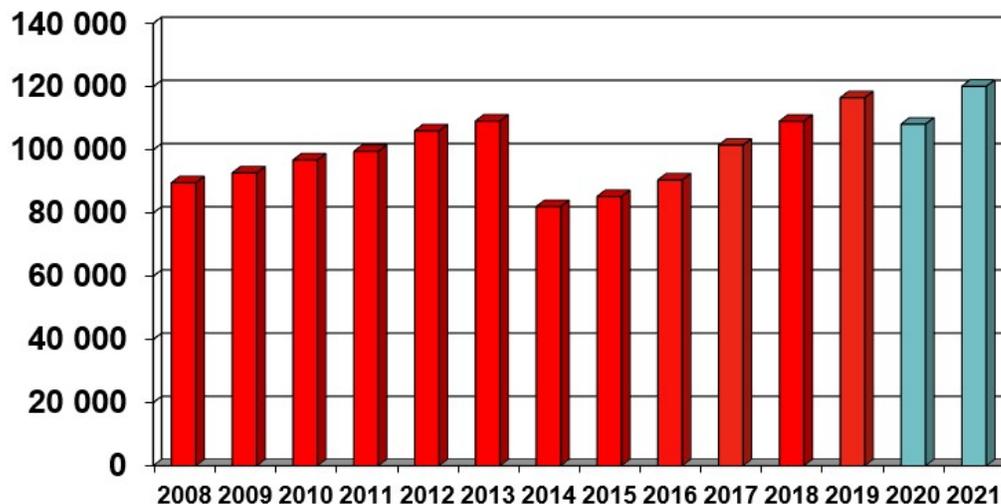
Le saut correspond à la soumission à l'impôt des constructions réalisées ces dernières années.

Ce montant reste fixe du moment que le taux d'imposition n'est pas touché.

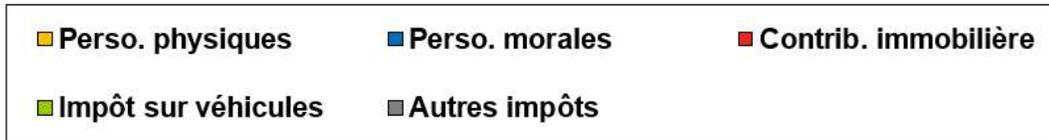
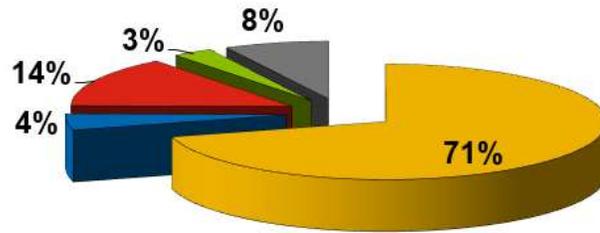


### **Impôt sur les véhicules**

Ce poste tient compte de la progression de la population. Les données sont communiquées par l'OCN.

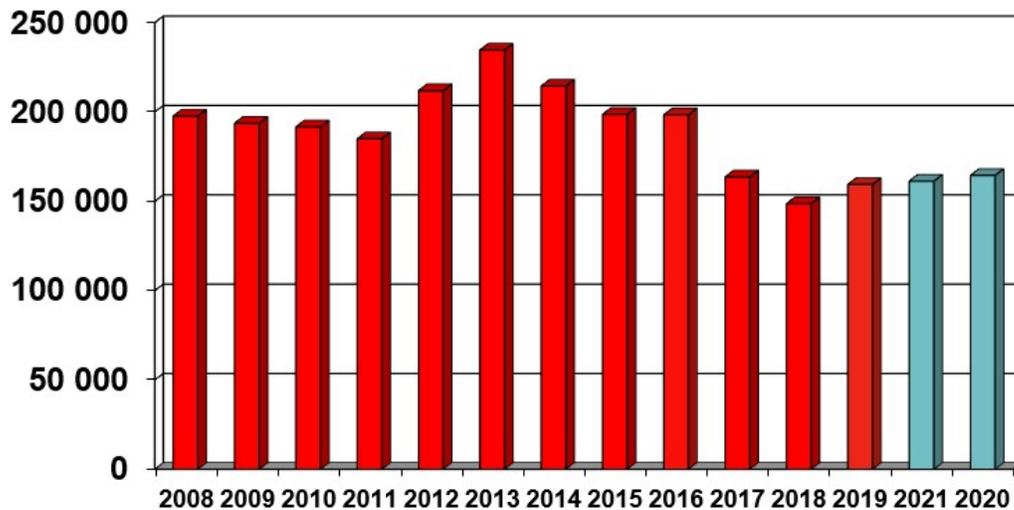


### Répartition des recettes fiscales



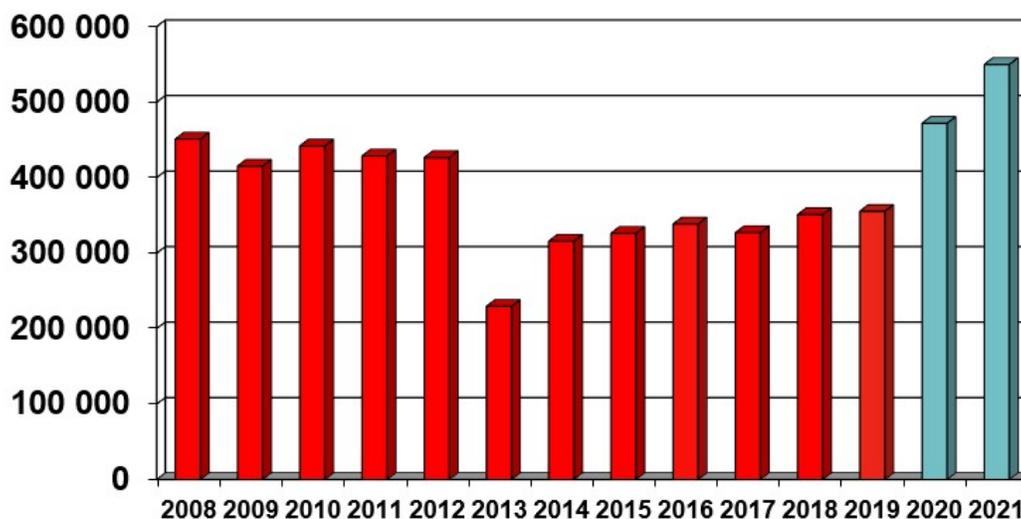
### Intérêts des dettes

Le prêt pour l'Auberge est comptabilisé, mais d'autres prêts ont été négociés, à des taux plus favorables, ce qui permet de garder une charge régulière.



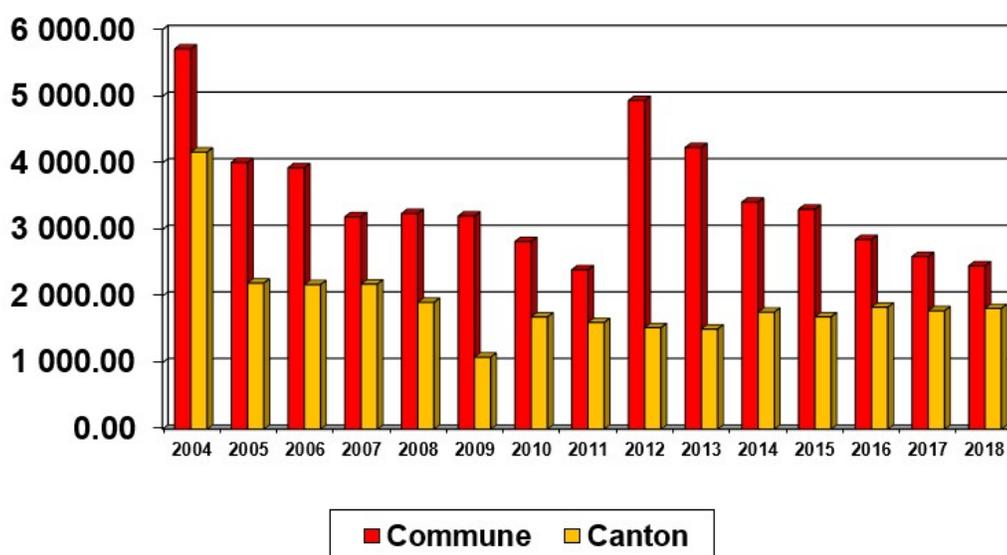
### ***Amortissements obligatoires***

L'augmentation entre 2020 et 2021 est justifié par l'amortissement de l'auberge et d'autres investissements pour lesquels nous avons dû contracter un emprunt.



### ***L'endettement par habitant***

Les chiffres mis à jour avec les comptes 2020 ne sont pas encore disponibles ; il s'agit d'un calcul réalisé par le service des communes.



## Budget des investissements

M. le Syndic se réfère au résumé du budget des investissements publié dans le bulletin d'information convocateur, qui donne les chiffres suivants :

	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	70'000.00					
1 Ordre public			45'010.00	18'004.00	190'565.05	76'226.00
2 Enseignement et formation	41'000.00	2'117.00		8'400.00		2116.80
3 Culte, culture et loisirs	248'000.00	22'000.00				
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications	2'040'000.00		2'266'264.00		244'632.67	76'709.50
7 Protection et aménagement environnement	942'400.00	534'834.00	919'965.00	275'686.00	217'655.35	186'832.95
8 Economie	40'000.00					
9 Finances et impôts	285'800.00	86'090.00	233'316.00	77'345.00	2'463'720.55	234'549.00
<b>Totaux investissements</b>	<b>3'667'200.00</b>	<b>644'591.00</b>	<b>3'464'555.00</b>	<b>379'435.00</b>	<b>3'166'573.62</b>	<b>576'434.25</b>
Excédents de charges/produits		3'022'609.00		3'085'120.00		2'540'139.37

### 2.2.1 – Logiciel informatique

**Mme Véronique Dey** explique que le logiciel actuel est d'ancienne technologie et qu'il n'est plus adapté à la taille de notre commune. Il ne répond plus à toutes les exigences de MCH2 ; l'outil proposé par le prestataire actuel n'a pas convaincu et le choix s'est porté sur un autre produit. Le fournisseur travaille avec la grande majorité des communes du district.

Rubrique comptable administration générale	0200.506.00	CHF	70'000.00
<b>Financé par les liquidités</b>		<b>CHF</b>	<b>70'000.00</b>
Coût annuel amortissement 25 %		CHF	17'500.00

Rapport de la Commission financière :

**M. Jean-Marc Wicki**, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :  
 « Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 70'000.00 pour le renouvellement du logiciel informatique.  
 La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 70'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

Personne ne souhaite prendre la parole, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 70'000.00 pour le renouvellement du logiciel informatique, financé par les liquidités de la caisse, de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstention

### 2.2.2 Etude pour l'agrandissement de l'école à Estavannens

**Mme Anne-Marie Seydoux** donne connaissance de l'évolution des effectifs des enfants scolarisés dans notre cercle. Un pavillon pour une classe a été installé à Estavannens en 2018, et deux classes supplémentaires sont maintenant à Villars-sous-Mont.

Les chiffres montrent que les effectifs sont tendus et que cela va se compter à un ou deux élèves près. Le comité d'école veille assidument à l'évolution de la démographie. Les communes ne disposent plus de locaux de réserve.

Des discussions ont lieu avec la Direction de l'instruction publique et des sports, la Préfecture, les communes de Haut-Intyamou et Grandvillard. La commune de Haut-Intyamou pourrait construire 3 classes supplémentaires et les louer à notre cercle. Mais cette solution ne convainc pas le Conseil communal et notre cercle aura besoin de locaux à court terme.

Le Conseil communal tient à offrir des infrastructures de qualité et de proximité, ceci pour un meilleur confort pour les enfants et les enseignants.

**M. Olivier Pharisa** explique que le Conseil communal pense agrandir le site d'Estavannens. Si Haut-Intyamou construit des locaux pour nos communes, il faudra également les financer. Nous n'avons pas de chiffres pour ce projet hors commune. C'est actuellement la commune de Bas-Intyamou qui doit fournir des classes selon la répartition de la population.

Le Conseil communal souhaite avoir le choix, soit un projet à Estavannens et un projet à Neirivue.

Le bureau RBCH, qui a développé le projet d'Estavannens, est d'avis qu'il est possible d'agrandir le site.

Bien sûr que la DICS souhaiterait une grande école sur un seul site, mais beaucoup de questions sont ouvertes, notamment les transports des enfants, l'impossibilité de rentrer à midi peut-être. Ce sont des arguments qui méritent d'être examinés avec attention.

Le crédit de CHF 41'000.00 sollicité par le Conseil communal permettra aux citoyens et au Conseil communal de faire un choix en connaissance de cause. Ce crédit sera financé par un emprunt bancaire.

Rubrique comptable enseignement et formation	2920.503.00	CHF	41'000.00
<b>Financé par un emprunt</b>		<b>CHF</b>	<b>41'000.00</b>
Coût annule intérêt 1 %		CHF	410.00
Coût annuel amortissement 15 %		CHF	6'150.00

**M. Alexandre Lanthmann** demande s'il ne serait pas préférable finalement de faire une étude pour construire une école sur un seul et unique site.

**M. Olivier Pharisa** répond que si toutes les communes de l'Intyamon auraient fusionné ensemble, la question ne se poserait pas.

Les communes n'ont pas tout amorti les investissements consentis pour les écoles, il est difficilement envisageable de recommencer tout à zéro.

**Mme Anne-Marie Seydoux** rajoute qu'il y a beaucoup d'éléments à solutionner si nous regroupons tout sur un seul site : les transports scolaires, l'AES. Elle rappelle l'urgence des besoins.

**Mme Sylvie Pasquier Miégevillle** demande combien de classe sont projetées ?

**M. Olivier Pharisa** explique que l'agrandissement va porter sur 3 classes, plus des locaux complémentaires (salles d'appui, travaux manuel, ...) Le Conseil communal souhaite disposer d'un peu de marge. Les zones à bâtir sont bientôt toutes construites, mais la démographie reste difficile à prévoir.

**M. le Syndic** complète en expliquant qu'Estavannens comprend actuellement le plus grand nombre d'enfants. La logique voudrait que l'on évite de déplacer tous ces enfants vers un autre site et leur permettre d'aller à l'école dans leur village.

**Mme Anne-Marie Seydoux** rajoute que les infrastructures de l'école existante peuvent être étendues à l'agrandissement. Les coûts seront moins élevés certainement que la rénovation et construction de l'école actuelle.

**M. Frédéric Mauron** demande si le pavillon va disparaître.

**M. Olivier Pharisa** répond par l'affirmative, ce pavillon est provisoire.

**M. le Syndic** abonde en précisant que les classes de Villars-sous-Mont sont elles aussi provisoires.

**M. Pierre-Alain Conus** constate alors que nous avons déjà 3 classes hors école, et qu'il est prévu d'agrandir le site avec 3 salles. Nous n'aurons donc pas de locaux en réserve. Ne devrait-on pas prévoir une classe de plus au moins ?

**M. Olivier Pharisa** explique que la DICS ne subventionne pas de locaux supplémentaires.

**M. Gérard Farnault** s'informe sur le délai d'attente de ce projet.

**M. Olivier Pharisa** relate que l'étude sera lancée au printemps ; le crédit pourrait être voté pour 2021 et les travaux pourraient débuter mi-2022.

**M. Gérard Farnault** pose la question de savoir combien de temps va s'écouler avant un nouveau projet d'agrandissement.



M. Gérard Farnault est rassuré de voir le projet. Il rend attentif au positionnement des bancs de manière à ne pas voir que le Congrain.

**M. Jean-Marc Wicki**, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :  
 « Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 76'000.00 pour l'aménagement de la place du Congrain à Estavannens. Le financement a été communiqué.  
 La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 76'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 76'000.00 pour l'aménagement de la place du Congrain à Estavannens, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant la main.

Résultat :                    54 oui                                    2 non                                    5 abstentions

#### **2.2.4 Place de jeux à Villars-sous-Mont**

**M. Olivier Pharis**a présente le projet d'aménager une place de jeux digne de ce nom à Villars-sous-Mont. Le Conseil communal a le souhait de faire un lieu de rencontre ; l'emplacement est idéal, car à côté de l'école. Cet aménagement se fait en collaboration avec la SIV du village.

Le projet consiste à rénover le chemin d'accès depuis le home, installer des bancs et des jeux.

Rubrique comptable Parcs publiques et chemins pédestres	3300.503.02	CHF	150'000.00
<b>Solde financé par un emprunt (sous réserve de dons et soutien)</b>		<b>CHF</b>	<b>150'000.00</b>
Coût annuel intérêt 1 %		CHF	1'500.00
Coût annuel amortissement 2.5 %		CHF	3'750.00

**M. Olivier Pharis**a précise encore que la Mobilière a fait une promesse de soutien à hauteur de CHF 19'992.00.

**M. Jean-Marc Wicki**, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :  
 « Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 150'000.00 pour la création d'une place de jeux à Villars-sous-Mont. Le financement a été communiqué.  
 La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 150'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 150'000.00 pour la création d'une place de jeux à Villars-sous-Mont, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstentions

### 2.2.5 Protection contre les crues – Estavannens

**M. Edgar Eggen** rappelle que l'assemblée a accordé un crédit d'étude de CHF 60'000.00. Le mandat a été confié au bureau SD Ingénierie.

M. Stéphane Giroud Ingénieur du bureau SD Ingénierie présente le projet à l'aide de cartes et de plans.

Le concept a déjà été présenté aux propriétaires concernés par les inondations et par les travaux. Il s'agit de détourner les eaux de ruissellement du bassin versant vers le ruisseau de Ferrand.

Des travaux urgents ont déjà été entrepris par la commune, notamment par la construction de herses pour retenir les matériaux avant l'entrée du ruisseau sous tuyau dans le quartier de Ferrand.

Par conséquent les travaux seront essentiellement pris à l'extérieur du village et ils permettront de dévier 85 % des eaux de ruissellement + 10 % via un passage canadien à créer. Les travaux consistent à remodeler le terrain pour diriger l'eau.

Les habitants du quartier des Rez de la Ferrannaz seront impactés par le chantier, notamment car l'accès sera interrompu le temps du chantier. Pour maintenir le passage, une route provisoire sera créée.

**Mme Barbara Fetz** demande s'il y a une subvention de l'Etat pour ces travaux.

**M. Edgar Eggen** précise que oui, le Canton va subventionner les travaux, hormis les secteurs sous tuyau.

Rubrique comptable correction des eaux, endiguements	7500.501.07	CHF	677'000.00
Rubrique comptable correction des eaux, endiguements – subvention	7500.661.04	CHF	-418'675.00
<b>Solde financé par un emprunt</b>		<b>CHF</b>	<b>258'325.00</b>
Coût annuel intérêt 1 %		CHF	2'583.25
Coût annuel amortissement 2.5 %		CHF	6'458.00

**M. Jean-Marc Wicki**, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 258'325.00 pour la réalisation des protections contre les crues à Estavannens.

Le financement a été communiqué.

La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 258'325.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 258'325.00 pour la réalisation des travaux de protection contre les crues, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstentions

### 2.2.6 Plan d'aménagement local – crédit complémentaire

**M. Olivier Pharisa** indique que le PAL a été approuvé à 98 % par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions en juillet 2020. Ce dossier est à l'étude depuis plus de 10 ans et il arrive à bout touchant. Le PAL sera ainsi compatible avec le plan directeur cantonal.

Ce sont déjà plus de CHF 350'000.00 qui ont été consacrés à l'étude de ce PAL.

Rubrique comptable Aménagement du territoire	7900.509.00	CHF	30'000.00
<b>Financé par les liquidités</b>		<b>CHF</b>	<b>30'000.00</b>
Coût annuel amortissement 15 %		CHF	4'500.00

**M. André Piccand** revient sur ce dossier du PAL et il demande ce qu'il en est des oppositions formulées à l'encontre de l'extension de la zone camping à Enney.

**M. Olivier Pharisa** informe que la DAEC a donné raison aux opposants et qu'il n'a pas accepté l'extension prévue au camping d'Enney.

**M. Jean-Marc Wicki**, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 30'000.00 pour la poursuite de l'étude du PAL.

Le financement a été communiqué.

La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 30'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 30'000.00 pour l'étude du PAL, financé par les liquidités, de le faire en levant la main.

Résultat : 61 oui 0 non 0 abstentions











Eléments retenus

- estimation des charges
  - charges de fonctionnements
  - charges financières en fonction des investissements (passés et futurs)
- estimation des recettes

Eléments non retenus

- les imputations internes
- les amortissements supplémentaires
- les réserves

Principaux éléments investissements

- les coûts des investissements financés par crédits jusqu'en 2021
- les investissements 2021 à 2025 ne sont pas encore évalués

Principaux éléments charges

- augmentation supposée de la population: 3% par année
- estimation des charges liées cantonales
- estimation des charges liées régionales

Principaux éléments recettes

- prévision de croissance donnée par le canton
- principe de prudence pour les impôts uniques (mutations, successions, prestations en capital)
- la masse fiscale des personnes morales de la zone artisanale a été intégrée en tenant compte de la réforme fiscale de l'imposition des entreprises (RIE3)
- estimation de l'augmentation des contributions immobilières pour les bâtiments en cours de construction

Pour la Commission financière, **M. Jean-Marc Wicki** s'exprime ainsi : « nous avons pris connaissance de la planification financière mise à jour pour les années 2021-2025.

La Commission a constaté que cette dernière est tenue correctement à jour selon les éléments connus. De plus, des investissements futurs y sont intégrés.

Cette planification financière nous démontre que pour l'instant, les charges paraissent maîtrisées pour période 2021-2025. Ce tableau est également à prendre avec prudence car les chiffres évoluent chaque année. »





**M. Roland Kaeser** demande au Conseil communal s'il a réfléchi à faire un geste sur la facture d'eau 2020 en raison d'une consommation d'eau potable en augmentation pour le lavage des mains très fréquent. Il constate que le chapitre 7 est couvert à 100 %.

**M. Eric Barras** prend acte de la question ; c'est une bonne question mais le Conseil communal n'en a pas parlé. Il rappelle que les chapitres environnementaux doivent être couverts à 100 % par les taxes.

**M. Jérôme Vallélian** demande comment la question de la déchetterie va être réglée. Lors des deux dernières assemblées, le Conseil communal a informé vouloir regrouper la future déchetterie sur le site du bâtiment édilitaire. Or, la commune de Grandvillard sollicite un crédit à ses citoyens pour l'aménagement de la déchetterie. Ne risque-t-on pas de payer à deux endroits ?

**M. Charles Rime** explique que la commune de Grandvillard votera un crédit de CHF 200'000.00 pour la déchetterie. La part imputée à la déchetterie est de CHF 95'000.00 mais cela concerne également un investissement sur le bâtiment édilitaire.

La question a été posée à la commune de Grandvillard pour regrouper la déchetterie tout sur un seul site, en prenant Enney. La réponse a été négative. Mais Bas-Intyamont n'investira pas à Grandvillard, certes avec un coût peut-être un peu plus élevé. Mais au fonctionnement, nous n'aurons plus qu'une seule charge.

**M. Marc-Henri Favre** demande dans quel délai cette nouvelle déchetterie pourrait voir le jour ?

**M. Charles Rime** répond que cela dépendra des capacités financières de la commune. La commune doit définir les priorités dans les investissements qu'elle va consentir.

**M. Alexandre Geinoz** revient sur la question des chalets d'alpages. Est-ce pertinent d'avoir un tel patrimoine ? ne serait-il pas souhaitable de le vendre ?

**M. Edgar Eggen** explique que la commune a déjà vendu 3 chalets. Seuls un agriculteur peut acquérir un objet agricole et que l'Autorité foncière en fixe un prix licite.

**M. le Syndic** rappelle que c'est également une volonté politique de maintenir et d'entretenir ce patrimoine alpestre. Si un agriculteur est locataire d'un alpage, il n'est pas possible de le lui retirer pour le vendre à une personne non-agricultrice.

**M. Alexandre Geinoz** précise que les privés entretiennent aussi ce patrimoine.

**M. André Piccand** revient sur le sujet et pense que si la commune n'a plus les moyens, elle devra dé-assujettir ces bâtiments pour les vendre.

**M. Olivier Pharisa** rappelle que la démarche est compliquée pour dé-assujettir un chalet d'alpage. Les exigences sont pointues. Tant que les finances le permettent, la commune va maintenir ces chalets.

**M. Francis Grandjean** relève pour sa part que c'est un outil de travail pour les agriculteurs. Il rappelle que la commune a vendu les terrains pour la zone d'activité ; il s'agissait de terrains exploités par des familles d'agriculteurs. Il trouve normal que la commune reporte le bénéfice de ces ventes sur la conservation du patrimoine alpestre.

**M. Gérard Farnault** intervient pour signaler que, de partout sur la commune, on ne peut pas voir la Sarine. Il demande s'il n'y aurait pas une possibilité de dégager la vue sur cette magnifique rivière.

**M. le Syndic** explique que les aménagements des berges de la Sarine sont du ressort du canton.

**M. Gérard Farnault** signale aussi que la limitation de vitesse à 50 km/h est placée avant de franchir le pont de fer en direction d'Estavannens. Il pense que cela serait plus judicieux de limiter la vitesse également à la sortie du pont car beaucoup de personnes se promènent sur le sentier agro-sylvicole. Des véhicules stationnent en bordure de la route et c'est dangereux.

**M. Marc Jaquet** abonde en ce sens. Ne pourrait-on pas limiter le stationnement à deux ou trois véhicules au départ du sentier agro-sylvicole.

**M. Charles Rime** explique que c'est le canton qui est autorité de décision pour fixer les zones limitées pour la vitesse de circulation. La marge de manœuvre de la commune est très faible. Il précise encore qu'un montant de CHF 33'000.00 a été inscrit au budget 2021 pour étudier la possibilité de mettre des zones 30 km/h dans les 3 villages.

Il provoquera une séance avec le service des ponts et chaussées pour étudier une solution visant à sécuriser ce secteur.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** remercie ses collègues du conseil communal pour leur excellent travail. Il adresse les remerciements également à l'ensemble du personnel communal et remercie les citoyens.

Il souhaite également informer l'assemblée que M. Edgar Eggen et lui-même ne se présenteront pas aux prochaines élections. Pour sa part il a passé 23 ans au sein de l'exécutif. Il encourage les citoyens intéressés par un mandat au sein du Conseil communal de s'annoncer.

Il est 22 h 15 lorsqu'il clôt la séance.

**La Secrétaire :**

**E. Dupont**

**Le Syndic :**

**C. Derada**